

# LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

DIRECTEURS :

L'HON. T. J. J. LORANGER, L.L.D. | CHS C. DE LORIMIER, C.R., L.L.D.  
B. A. T. DE MONTIGNY, Recorder. | EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire  
E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Avocat. | JOSEPH DESROSIERS, Avct. B.C.L

VOL. IV.

DECEMBRE 1882.

No. 11.

## QUESTION DE CONSTITUTIONALITÉ.

Les questions de constitutionnalité sont devenues d'une importance majeure, non pas parcequ'elles sont à la mode, mais bien parcequ'elles peuvent affecter notre état politique, en centralisant les pouvoirs, et faire des provinces, des municipalités sans importance. La province de Québec, pour laquelle particulièrement a été obtenue la Confédération, au lieu de l'union législative, est intéressée au suprême degré à la solution de ces questions qui prennent les proportions des grandes questions sociales. Nous avons déjà eu occasion de traiter ce point particulièrement à la p. 182 du 2e volume de *La Thémis*, et nous sentons la nécessité d'y revenir en rapportant la cause de Poulin vs. La Corporation de la Cité de Québec & al., qui a eu l'épreuve des trois tribunaux les plus importants du pays. Voici les faits :

En vertu de l'acte de la Législature de Québec, 42-43 Vict., chap., 4, Sec. 1, une action pénale a été intentée contre Poulin, au nom de la Cité de Québec, dans le mois de janvier